

**Délibération du Conseil Municipal**  
**Séance du jeudi 27 octobre 2022**  
**A 19 h 15 en Mairie d'Enquin lez Guinegatte**

**Membres en exercice :**  
21

**Présents :** 20

**Votants :** 21  
**dont 1 procuration**

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept octobre à 19 heures 15 les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Hervé DUPONT, Maire de la commune, suite à la convocation du 19 octobre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.*

**Présents :** Hervé DUPONT, Manuelle CLERBOUT, Martine NOEL BULOT, Fabien BUIRE, Valérie MOLIN, Laurent BRODEL, Bernard DEBOMY, Alain DENIS, Thierry DEQUIEDT, Isabelle GARCIA, Isabelle MAES, Nathanaël MASSON, Frédéric PICQUET, Isabelle TITRENT, Jérôme DEHURTEVENT, Marie DE FIGUERREDO, Corinne DUPUIS, Josée FROMENT, Michèle LALOY, Rémi HANNOTEL

**Représentés :** Romain GRESSIER par Hervé DUPONT

**Secrétaire de séance :** Marie DE FIGUERREDO

**DE\_2022\_051 - Objet : Modification plan d'épandage NORPAPER AVOT VALLEE**

Rapporteur : Martine NOEL BULOT

Le rapporteur expose à l'assemblée par arrêté préfectoral du 19 septembre 2022, une enquête publique est ouverte dans le cadre de la demande de modification du plan d'épandage des boues de papier issues des installations de traitement des effluents par la SAS NORPAPER AVOT VALLEE.

Pour rappel, la commune d'Enquin les Mines avait délibéré défavorablement le 18 février 2010 sur l'épandage des boues de papier issues des installations de traitement des effluents par la société NORAMPAC AVOT VALLEE par mesure de protection de l'environnement pour les générations futures. La commune d'Enquin lez Guinegatte avait délibéré favorablement le 27 janvier 2010 sur l'épandage des boues de papier issues des installations de traitement des effluents par la société NORAMPAC AVOT VALLEE. La modification du plan d'épandage sur la commune d'Enquin lez Guinegatte, concerne 45.39 ha.

Les produits épandus :

NORAMBIO : boues générées par la station d'épuration de l'usine

M DEHURTEVENT Jérôme est concerné par ce plan d'épandage, il ne prend pas part à la délibération.

Après en avoir débattu, le conseil municipal se prononce par 4 voix pour 8 voix contre et 8 abstentions, sur la modification du plan d'épandage des boues de papier issues des installations de traitement des effluents par la SAS NORPAPER AVOT VALLEE.

|  |
|--|
| RF<br>PREFECTURE D'ARRAS   |
| Contrôle de légalité   |
| Fait en date de réception de l'arrêté n° 07/11/2022<br>le 08/11/2022<br>conforme et exécutoire du fait de sa<br>publication et transmission en |



Le Maire, Hervé DUPONT

